



A LA UNE

Nouveau référentiel de certification au Québec

Jusqu'à maintenant, les produits biologiques du Québec devaient d'abord être certifiés selon les *Normes biologiques de référence du Québec* dont les exigences de certification étaient publiées dans la partie 2 des documents de référence apparaissant sur le site Web du CARTV.

Sur avis de son Comité des normes biologiques, le CARTV a décidé que dorénavant les produits biologiques provenant du Québec devront être certifiés conformément à une norme correspondant à la Norme nationale du Canada sur l'agriculture biologique, publiée par l'Office des normes générales du Canada (ONGC). Ainsi, les exigences techniques de la norme biologique du Canada (NBC) doivent désormais servir de base pour la certification des produits biologiques du Québec.

Vous pouvez consulter dès maintenant les nouveaux documents normatifs sur le site Web du CARTV à l'adresse suivante :

<http://cartv.gouv.qc.ca/cahier-des-charges-appellation-biologique-du-quebec>

A SUIVRE

« Checklist » sociale Biosuisse

Depuis septembre 2011, toutes les entreprises désirant la certification Biosuisse devront aussi être inspectées selon la « checklist » sociale de Biosuisse. Cette « checklist » sert à vérifier que les droits fondamentaux des travailleurs sont rencontrés. Vous pouvez vous préparer à l'inspection en complétant le formulaire d'auto-déclaration des exigences sociales (<http://www.bio-suisse.ch/fr/documentation/import/listesdecontrole.php>).

Plan d'analyse

Depuis 2010, Ecocert Canada a mis en place un plan d'analyse afin d'évaluer les risques de contamination des produits bio par les OGM et pesticides. En 2011, notre plan ciblait les grains et les bleuets provenant de récolte sauvage. Pour votre information, voici un aperçu des résultats obtenus :

Analyses effectuées	Nombre d'analyses	Résultats
Résidus de pesticides pour les grains	15	Aucune analyse n'a démontrée de trace de contamination par des pesticides.
Présence d'OGM sur des grains	5	Les 5 analyses indiquent que de faibles traces d'ADN génétiquement modifié contaminent les produits analysés. La source de contamination peut être les champs voisins ou la semence utilisée.
Résidus de pesticides pour les bleuets sauvages	10	Aucune analyse n'a démontrée de trace de contamination par des pesticides.



INFORMATION REGLEMENTAIRE

Rappel des normes : Plan d'action antiparasitaire

L'utilisation de produit antiparasitaire pour les animaux d'élevage est autorisée en bio. La norme canadienne demande toutefois que l'utilisation de tels produits soit justifiée dans un plan d'actions préventives. Avant d'utiliser un produit antiparasitaire conventionnel, le plan doit être complété et inclure une description des mesures préventives, des analyses des déjections et une prescription du vétérinaire. Veuillez nous envoyer vos plans d'actions pour les ajouter à votre dossier.

Encore et toujours les étiquettes :

Tous vos produits bio certifiés par Ecocert Canada et destinés au marché canadien doivent obligatoirement porter la référence Ecocert Canada sur l'étiquette. L'ACIA a le pouvoir d'exiger le retrait des produits dont la référence est erronée, d'où l'importance de faire vérifier vos étiquettes par Ecocert Canada AVANT utilisation. Un guide Ecocert Canada d'étiquetage sera disponible sur notre site le 15 janvier prochain.

SUR LE TERRAIN

Renouvellement par courriel

En 2011, nous avons pour la première fois, expédié les renouvellements d'inscription via courriel. Comme cette façon de procéder a eu un grand succès, nous répèterons l'expérience en 2012. Surveillez vos courriels aux dates suivantes:

Renouvellements acéricoles : Décembre 2011

Renouvellements agricoles : Janvier 2012

Certificats biologiques: Date d'expiration

La plupart des certificats émis par Ecocert Canada n'indiquent pas de date d'expiration, conformément aux règlements en vigueur. Les entreprises sont tenues d'être inspectées dans un délai maximal de 12 mois année après année. Nos certificats indiquent donc la date d'émission du document, la date de la dernière inspection ainsi que la date limite pour renouveler la demande de certification. Suite au contrôle annuel une version à jour vous est transmise.

Ecocertcanada.com

Restez informés sur les événements, les nouvelles du secteur biologique et la certification en visitant notre site Web régulièrement. Vous pouvez accéder à nos formulaires, à nos documents, ainsi qu'aux liens des organismes du secteur et aux événements Canadiens. www.ecocertcanada.com

